



FORGE INTEC

Bulletin n° 98

**Programme prévisionnel de l'Assemblée
Générale 2014**

à Saint-Etienne le 21 juin

**Intentions de participation pour les organisateurs
(avant dernière page à retourner)**

**RELANCE COTISATIONS 2014 pour les
retardataires (fiche dernière page)**

Février 2014

LE MOT DU PRESIDENT

Les festivités de fin 2013 sont déjà loin et cependant encore dans nos mémoires. J'espère que vous avez passé d'excellents moments en famille, oubliant quelques temps toutes ces infos quelque peu démoralisantes.

En ce début d'année, avec l'appel de cotisations, un peu de nouvelles des uns et des autres qui sont réconfortantes car elles montrent souvent votre attachement à Forge Intec.

On peut, par moment, s'interroger seul devant les dessins de Forge Intec, douter du niveau d'intérêt porté par les uns et les autres, mais me voilà rassuré.

Rassuré lors de notre rassemblement national annuel à l'occasion de l'A.G. où nous parcourons des kilomètres pour le plaisir de nous retrouver quelques heures.

A ce sujet, cette année, l'A.G. aura lieu les 21 et 22 juin à Saint-Etienne et le groupe local n'est pas resté inactif (FOREST/LUGAN/LABLAINE/RAVASARD nous ont concocté un programme de choix.

D'ailleurs, vous trouverez en fin de bulletin le descriptif des festivités prévisionnelles et le plus important pour l'instant à l'attention des organisateurs un bulletin de préinscription à remplir et à retourner à Daniel FOREST.

Comme tous les ans, ce bulletin est très important pour leur permettre d'organiser un peu plus en détail, visites et réservations pour la restauration.

Dans le bulletin à paraître courant mai vous aurez le document d'inscription définitive à remplir.

Les autres occupations de Forge Intec au niveau de Creil concernent toujours les excellentes relations avec la direction du Lycée. Jean-Marie Sauvet et votre serviteur assurons le parrainage de plusieurs jeunes élèves de Bac Pro.

Forge Intec sera présent à la journée « portes ouvertes » le 15 mars prochain. Ceux d'entre vous qui le souhaitent peuvent y venir. Nous nous entretenons avec les parents s'ils posent des questions sur le métier, la profession, les démos étant réalisées par les élèves qui discutent, expliquent aux jeunes visiteurs.

Je termine sur une note un peu plus délicate, l'emploi. Jusqu'aux congés 2013, nous étions quelque peu épargnés par la crise au regard des offres d'emploi que nous recevions assez régulièrement. Depuis les vacances 2013, retournement très net de situation avec seulement 2 offres d'emploi.

Situation délicate que nous avons déjà connue à un degré moindre mauvais, mais des jours meilleurs ont suivi. Ne perdons pas espoir. Dans cette rubrique un exemple, notre jeune camarade B. LANGLE major de promo BTS, excellent étudiant à l'ESFF, diplômé Ingénieur Forge, a perdu son emploi pour de strictes raisons économiques. Il ne retrouve pas d'emploi. Si vous pouvez l'aider, l'informer. Lassé, il va finir par envisager une reconversion dans d'autres domaines. Quel gâchis.

En pages centrales, vous trouverez un guide pratique pour monter un dossier de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) permettant à un collaborateur autodidacte d'un niveau BTS d'obtenir officiellement un BTS Forge entre autre. Très régulièrement des candidats se présentent devant un jury au Lycée de Creil. Outre le dossier important à fournir, le candidat est interrogé sur son activité, son métier, sa fonction, son potentiel technique ... à l'exclusion des matières d'enseignement général, maths, physique, etc ...

A bientôt de vous revoir.

Guy Barbare

NOUVELLES DE TOUS

FAURE Pierre-Gilles

Son adresse - 09, Clos des Pinsons - 42680 ST MARCELLIN EN FOREZ
 Nous le relançons pour qu'il nous fournisse son adresse Mail et Tél. personnel.
 Travaille chez DERVAUX S.A. au Chambon Feugerolles aux méthodes Forges.

HEBRARD Emile

Cette fois, ils ont définitivement déserté l'Oise et plus précisément Nogent.
 Ils sont implantés près de la souche familiale de Dominique à :
 Lieu-dit Jésus - 24290 MONTIGNAC (le pays des Grottes de Lascaux).
 Tél. : 05 53 51 57 01
 Notre meilleur ouvrier de France en forge, un « dieu » de la forge ne pouvait pas demeurer ailleurs qu'à Jésus !

GIMENEZ Benjamin

Son adresse : 17, La Grande Rue - 02130 COURMONT

DUCO Philippe

Un petit mot pour « Forge Intec qui nous rappelle régulièrement nos années d'école ».

MEUNIER Maurice - Promo 1961

Meilleurs vœux à tous, toujours le plaisir de se revoir dans le cadre Forge Intec.

GUERRIER Jean

remercie pour le travail de liaison avec les forgerons (jeunes et vieux) a bien connu les animateurs Forge Intec, Duval Denis, Alain Lablaine, Jean-Marie Sauvet.

Commence à travailler sur les retrouvailles en 2015 de sa promo d'Egletons, sortie il y a 50 ans, avant d'intégrer Creil et plus précisément aussi les retrouvailles des forgerons sortis en 1967 de Creil. Rendez-vous est programmé en principe les 13 et 14 septembre 2014 à Bergerac au Château de Montbazillac.... Tout un programme !

VIE DES GROUPES

Groupe Nogentais

Une grande modification du Groupe Nogentais.

Notre ami Duval Denis (Creil 66) qui animait ce groupe avait exprimé en juin lors de l'A.G. 2013 le désir de passer la main à de jeunes camarades.

Denis animait le groupe depuis sa création. Je ne sais encore comment le remercier. De toute manière il reste des nôtres bien entendu. En effet, le 5 décembre 2013, lors de la réunion du groupe après un rappel de fonctionnement, de l'organisation de Forge Intec, Laurent DORLET s'est porté candidat à la succession de Denis.

Sa candidature a été acceptée à l'unanimité. Il devient donc l'animateur et le lien avec Forge Intec Creil.

Cette passation est peut-être la plus importante depuis des années. Notre ami DORLET est, je l'espère, un précurseur, le témoin que Forge Intec est bien vivant. Il répond aux vœux des plus anciens d'entre nous de passer la main aux plus jeunes. Forge Intec n'est pas la propriété des responsables depuis la création, Forge Intec appartient à vous tous les jeunes pour aujourd'hui et les années à venir.

Nous ne sommes pas, et c'est le cas de Denis Duval, nostalgiques, mais heureux de voir l'assurance de la pérennité de l'association.

... Ceci est valable même pour le Président !!!

Secondairement, la modification de l'organisation du Groupe Nogentais, sur le plan administratif, sera entérinée lors de l'A.G. du 21 juin 2014 pour tout ce qui concerne la banque, signatures, etc ...

Votre contact est dès ce jour :

Laurent DORLET - 16, rue du Général Leclerc - 52700 RIMAUCOURT

Tél. 06 32 75 04 58

Mail : laurent-valy@wanadoo.fr

OFFRES D EMPLOI

Vous reportez sur le Site Forge Intec comme évoqué précédemment. Nous avons reçu 2 offres depuis les Congés 2013

- Une offre pour les Ardennes
- Une offre pour la Bretagne

Votre code d'accès à la rubrique « Offres d'emploi » pour l'année 2014 :

RECHERCHE D'EMPLOI

Baptiste LANGLE

Lieu-dit le Clos Village
73400 Ugine
☎ +33(0)6 51 11 95 31
✉ baptistelangle@free.fr
Célibataire - 28 ans

Ingénieur Forge - Fonderie Métallurgiste / Chargé de Projet



Expériences professionnelles

AREVA CEZUS – Ugine (Savoie, 73)

Transformation du Zirconium, Hafnium, Titane et de leurs alliages - 350 salariés

Ingénieur chargé de projets 2009-2012 – *Formation en alternance Ecole Supérieure Fonderie et Forge*
Equipe projet de 5 à 15 personnes, 25 à 100 participants, 1540 k€ de gains validés



- Forge : Suppression du meulage sur gamme tubes Zirconium
Amélioration de la qualité de surface de la gamme tubes en Zirconium
- Fusion : Compréhension et réduction de la variabilité des peaux de lingots VAR
- Usinage : Diminution de l'usinage sur gamme targets Zirconium
 - ↳ Piloter les projets de type KAIZEN (LEAN, 6sigma, DMAIC)
 - ↳ Déterminer des jalons, planifier les phases, et faire respecter leur déroulement
 - ↳ Auditer et réaliser les revues des bases (procédures, formations, savoir-faire, capacité)
 - ↳ Réaliser les cartes de flux et de valeurs ajoutées
 - ↳ Evaluer les potentiels de réduction de coûts, de temps de traversée, et d'opérations sans valeur ajoutée
 - ↳ Identifier, prélever et analyser les défauts, leur formation et leur évolution
 - ↳ Mettre en place une défautheque et uniformiser les appellations entre ateliers
 - ↳ Définir les plans d'expériences, et les fiches d'essais
 - ↳ Effectuer leurs analyses de risques et piloter le déroulement des tests
 - ↳ Adapter les gammes, et mettre à jour les procédures
 - ↳ Normaliser les surépaisseurs et tolérances, mettre à jour les cartes de contrôles

Technicien méthodes forge – 2007-2008 – *Stage de BTS Mise en Forme des Matériaux par Forgeage*
Equipe projet de 5 personnes, 15 participants, 30 k€ de gains validés



- Forge : Etude, Simulation et Optimisation d'une gamme en alliage de Zirconium
 - ↳ Animer les réunions et les groupes de travail SMED et AMDEC
 - ↳ Etre formé et analyser le fonctionnement de la presse semi-automatisée
 - ↳ Définir les gammes de forgeage, les simuler et réaliser leurs essais en production
 - ↳ Concevoir les outillages, leur matériau, leur traitement thermique, et les simuler
 - ↳ Être chargé d'affaire, réaliser le cahier des charges et les appels d'offres
 - ↳ Dépouiller et négocier les propositions, contrôler la réception et les essais

Formation

Ingénieur de l'Ecole Supérieure de Fonderie et de Forge (ESFF), Promotion 2012
Ecole supérieures de fonderie et de forge - Sèvres (92)

BTS Mise En Forme Des Matériaux Par Forgeage (MRFM), Major de Promotion 2009
Lycée Marie Curie - Nogent sur Oise (60)



Anglais, TOEIC 755 points ; *réf. européenne niveau B2*

Espagnol, Niveau BAC ; *réf. européenne niveau A2*

CAO- DAO-CFAO : SolidWorks, Catia, TopSolid
Simulation Forge : Forge 2D/3D
Simulation Fonderie : QuickCast

Bureautique : Pack Office
Statistique : Minitab, Excel, XLSTAT
Programmation : Visual Basic, HTML, PHP, SQL

Centres d'intérêts

Roller Sport : 9 ans de pratique en *Randonnée Langue Distance*, et *Marathon Roller*
Tir à l'arc : 12 ans de compétition, Niveau Championnat de France



Guide Pratique de la Validation des Acquis de l'Expérience

Comment remplir et compléter votre dossier de VAE ?

Les éléments abordés dans ce document sont :

Les objectifs, rappels d'éléments de la loi (page 2)
 Les missions du Service Commun de VAE (page 2)
 Le processus de la candidature à une VAE (page 3-4)
 Les éléments du dossier de VAE et les modalités de paiement (page 4-5)
 Les contacts (page 5)

Les Objectifs de la VAE :

Offrir à ceux qui sont entrés tôt dans la vie active une nouvelle chance d'accéder aux diplômes et titres de l'enseignement supérieur ;
éviter aux personnes en reprise d'études de réapprendre des savoirs déjà assimilés et leur épargner ainsi du temps et des efforts ;
répondre plus efficacement aux besoins et aux attentes des individus, des entreprises et de la société ;
favoriser le rapprochement entre formations universitaires et qualifications professionnelles.

La loi :

La loi de modernisation sociale n°2002-73 du 17 janvier 2002 et le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 offrent la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme **en justifiant au minimum de 3 années d'expérience professionnelle** en rapport avec le contenu du diplôme souhaité. Le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 permet en outre de valider les études supérieures accomplies en France ou à l'étranger. Le décret n° 2002-795 du 3 mai 2002 rappelé en annexe précise les dispositifs d'accompagnement.

RAPPEL : un candidat ne peut déposer au cours d'une même année civile et pour un même diplôme qu'une seule demande, auprès d'un seul établissement. S'il postule des diplômes différents, il ne peut au total déposer plus de trois demandes de validation au cours de cette même année civile.

Ce dossier a pour objet de justifier votre demande en explicitant et démontrant **les rapports entre vos acquis** - connaissances, aptitudes et compétences - **et le contenu** du diplôme visé. L'ensemble de vos expériences doit couvrir le niveau d'exigence de la formation d'ingénieur, et les conditions d'attribution du diplôme par l'établissement concerné. Il est donc important de remplir toutes les rubriques du dossier de façon aussi claire et précise que possible ; de donner le maximum d'informations raisonnées sur les activités qui vous paraissent pertinentes et de joindre :

- un document décrivant vos acquis en relation avec la validation demandée,
- une lettre de motivation et un curriculum vitæ,
- toutes les attestations et tous les justificatifs corroborant les informations fournies par vos soins.

Pourquoi un Service Commun VAE ? Ses missions.

Dans le cadre de leur association au sein d'EMITECH, et préfigurant la création d'un Institut National Polytechnique, l'ENSEA, Supméca et l'EISTI ont souhaité coopérer dans leurs procédures de VAE. L'ESFF les a rejoints du fait que son diplôme est co-délivré par Supméca. Le Service Commun a pour principales missions :

- Mettre en place une procédure commune d'instruction et d'évaluation de demande de VAE ;
- Etablir un dossier commun ;
- Participations croisées (selon les champs disciplinaires) des enseignants des différentes écoles à l'organisation des Jurys d'Entretien ;
- Mutualisation des moyens dans les cadres des formations complémentaires qui peuvent être préconisées ;
- Mutualisation des expériences dans le domaine de la VAE.

A / Le processus de la candidature à une VAE

a/ Analyse du projet par le conseiller VAE

A partir du premier contact et des premiers éléments échangés, le Service Commun VAE donne son avis sur la crédibilité de la demande.

C'est au demandeur de confirmer son souhait de préparer un dossier.

b/ Constitution du dossier – Pré-inscription

Le Service Commun de VAE désigne alors un conseiller VAE pour l'instruction du dossier de candidature, les compétences du conseiller correspondant au type de diplôme visé.

Au delà de l'instruction du dossier, le conseiller pourra, si le candidat en accepte les conditions (coût complémentaire), apporter une aide personnalisée sur la méthodologie à suivre afin de renseigner au mieux le dossier, sur les conseils professionnels (compétences, aptitudes, connaissances...) grâce à sa connaissance du diplôme demandé.

Le dossier repose sur une analyse de l'expérience et l'apport d'éléments de preuve.

A ce stade, le candidat VAE décide soit d'arrêter, soit de poursuivre et d'engager une démarche VAE opérationnelle ; dans ce dernier cas, il adresse une demande officielle de VAE contractualisée auprès du Service Commun en fournissant un dossier complet.

c/ Dépôt du dossier et expertise - Inscription

Il s'agit de l'expertise du dossier écrit.

Au minimum un enseignant et un professionnel, correspondant au diplôme demandé, étudient le dossier, leur décision peut être :

- Avis pour une convocation au Jury d'entretien du Service Commun de VAE, avec indication des éléments qui seront à développer lors de l'entretien.
- Préconisation de formations complémentaires, sous un délai précisé par les experts ; l'acquisition de ces compétences complémentaires pourra se faire en parallèle de la préparation de l'entretien.
- Validation refusée (décision exceptionnelle si les précédentes étapes sont bien conduites).

d/ Jury d'Entretien du Service Commun de VAE

Une à deux sessions de Jury d'entretien sont organisées annuellement.

L'objectif de l'entretien est de permettre en particulier au Jury de valider les compétences acquises du candidat, d'approfondir la description des activités, de mesurer la capacité à gérer des projets, et les qualités d'adaptation qui élargissent les capacités acquises. Et pour le candidat de valoriser son parcours, de défendre sa démarche et préciser les éléments apportés par une expression orale.

Le Jury d'entretien est assuré par au minimum deux enseignants et deux professionnels. Il est d'une durée d'une heure au moins.

Un rapport de synthèse est rédigé, il recensera les éléments estimés acquis et les éléments éventuels restant à acquérir via des formations complémentaires selon un calendrier proposé. Ce rapport sera transmis au Jury inter-écoles de VAE de diplôme de l'école demandée ; pourront y être adjoint les éléments attestant des formations complémentaires suivies suite aux préconisations éventuelles des experts et/ou du Jury d'entretien et du jury inter-écoles.

e/ Jury Inter-écoles et Jury de diplôme de l'école concernée

Le jury inter-écoles est un jury paritaire constitué de représentants professionnels et académiques de chacune des Ecoles. Il est présidé par le président de EMITECH. Il devra fournir une décision, des motivations et éventuellement des prescriptions. L'ensemble des conditions d'attribution du diplôme devra être acquis (niveau d'anglais...)

Lorsque la reconnaissance des compétences, connaissances et aptitudes requise par le diplôme sera partielle et non totale, il conviendra de revenir à la phase d'entretien après la prise en compte par le candidat des prescriptions du Jury inter-écoles.

Lorsqu'il estime la demande recevable, il transmet le dossier au jury de l'école concernée pour attribution du diplôme qui garde la possibilité de demander un complément de preuves.

Ce Jury de diplôme, dont la composition est identique à celle des Jurys de fin d'étude des élèves du cycle ingénieur (ensemble du corps professoral ou liste nominative déposée comprenant des professionnels),

L'ensemble de la procédure à compter de l'envoi du dossier d'inscription jusqu'à la délivrance du diplôme de l'une des écoles concernées ne doit pas excéder 2 ans.

B / Les éléments du dossier de VAE et les modalités de paiement

a/ Fiche Demande de validation des acquis de l'expérience

Et les différentes pièces jointes citées ci-après :

Etudes et stages

- joindre les copies de vos diplômes, pour les stages : une copie du (ou des) rapport(s) de stage, mémoire ou un synoptique si vous le jugez nécessaire, attestation des entreprises, descriptif de la mission.
- donner pour les diplômes étrangers les mêmes informations que pour les diplômes français en précisant le titre exact du diplôme et le nombre minimum d'années requises pour sa préparation.

Expériences et acquis professionnels

- joindre les certificats de travail, un organigramme de l'entreprise, une lettre de mission ou tout autre document susceptible d'apporter des précisions sur vos fonctions et le contenu de votre poste.
- donner pour chaque expérience les informations pertinentes qui permettront d'évaluer le niveau et l'ampleur de vos différentes activités, le descriptif du profil du poste et de vos fonctions.

Formations suivies dans un cadre professionnel

- préciser le contenu, la durée, l'objectif ... et joindre les attestations.

Expériences et acquis personnels (bénévolat, activités syndicales, politiques...)

Ces acquis peuvent :

- **compléter** vos acquis professionnels : préciser leur nature et durée en montrant leur pertinence.
- **constituer l'objet de votre demande** : Il vous appartient donc de les présenter, en rapport avec le diplôme concerné, avec le maximum de clarté et de précision en joignant les documents utiles : rapports, études, enquêtes, brevets, organigrammes etc...

b/ Le paiement

Il est effectué auprès de l'école dont le diplôme est demandé qui est en charge du suivi du dossier.

1/ Les éléments de la candidature

a/ Droit de constitution de dossier - Pré-inscription : 200 euros

b/ Droit de dépôt du dossier et expertise - Inscription : 800 euros

Ce droit d'expertise n'est dû que dans le cas où une demande officielle de VAE contractualisée a été déposée.

c/ Droit du Jury d'entretien : 400 euros

Ce droit n'est dû que dans le cas où le demandeur est convoqué au Jury d'entretien.

2/ L'accompagnement

Il convient de prendre en compte qu'il est fortement recommandé de faire appel à une aide extérieure. Le conseiller VAE est la personne qui au sein du Service Commun de VAE aura la charge d'assurer le suivi et l'instruction du dossier de candidature.

En complément de cette mission, celui-ci peut fournir un accompagnement complémentaire (qui ne présage en rien des décisions ultérieures pour les différentes étapes) sous la forme d'un forfait de 600 euros (ne pouvant dépasser 8 heures d'accompagnement).

3/ La Formation complémentaire

Selon le diplôme visé et les modules d'enseignement complémentaires à acquérir un coût correspondant à la durée de la formation sera proposé et facturé par l'école concernée.

Plusieurs solutions peuvent être proposées : La formation continue de l'école si celle-ci en dispose, le e-learning avec un enseignant référent, des activités en entreprises...

Le candidat à la VAE n'est cependant pas tenu d'acquérir ces compétences / connaissances complémentaires par le biais direct de l'établissement, il peut éventuellement s'adresser à d'autres organismes.

Nous contacter auprès du service de chacune des écoles :

SUPMECA : Geneviève INGLEBERT

Genevieve.Inglebert@supmeca.fr

Tél. : 01 49 45 29 51 Fax : 01 49 45 29 59

Ou dominique.bocage@supmeca.fr

Tél. : 01 49 45 29

Domaines techniques d'application du diplôme :

Mécanique, Energétique
Génie Industriel, Production, Logistique
Matériaux

EISTI : Houcine SENOUSSI

houcine.senoussi@eisti.fr

Tél. : 01 34 25 10 21 Fax : 01 34 25 1 0 00

Domaines techniques d'application du diplôme :

Informatique, Système d'Information, Mathématiques, Modélisation

ENSEA : Rachid ZBOUDJ

zeboudj@ensea.fr

Tél. : 01 30 73 66 00 Fax : 01 30 73 66 01

Domaines techniques d'application du diplôme :

Electricité, Electronique, Electrotechnique, Automatique
Informatique, Système d'Information, Mathématiques, Modélisation
Télécoms et réseaux.

ESFF : Pierre-Yves BRAZIER

Py.brazier@esff.fr

Tél. : 01 55 64 04 40

Domaines techniques d'application du diplôme :

Mécanique, Energétique
Génie Industriel, Production, Logistique
Matériaux

ANNEXE

6.3 - DECRET N° 2002-795 DU 3 MAI 2002

3.0 n° 105 du 5 mai 2002 page 8657 Ministère de l'emploi et de la solidarité

Décret n° 2002-795 du 3 mai 2002 relatif au congé pour validation des acquis de l'expérience
NOR: MESF0210703D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de La ministre de l'emploi et de la solidarité,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 900-1 et L. 934-1 issus des articles 133 et 136 de la Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;

Vu l'avis de la commission permanente du Conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi en date du 1er février 2002 ;

Le Conseil d'État (section sociale) entendu, **Décète** :

Article 1

Dans le chapitre I^{er} du titre III du livre IX du code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État), il est inséré une section VI intitulée : « Dispositions spéciales relatives au congé pour validation des acquis de l'expérience », qui comporte les articles R. 931-34 à R. 931-38 ainsi rédigés :

"Art. R. 931-34. - Le congé pour validation des acquis de L'expérience mentionné à l'article L. 900-1 peut être demandé en vue de la participation aux épreuves de validation organisées par l'autorité ou l'organisme habilité à délivrer une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles ainsi que, le cas échéant, en vue de l'accompagnement du candidat à la préparation de cette validation.

"Art. R. 931-35. - La demande d'autorisation d'absence au titre du congé pour validation des acquis de l'expérience précise le diplôme, le titre ou le certificat de qualification postulé et indique les dates, la nature et la durée des actions permettant aux salariés de faire valider les acquis de leur expérience, ainsi que la dénomination de l'autorité ou de l'organisme qui délivre la certification.

"Cette demande doit parvenir à l'employeur au plus tard soixante jours avant le début des actions de validation des acquis de l'expérience.

"Dans les trente jours suivant la réception de la demande, l'employeur doit faire connaître par écrit à l'intéressé son accord ou les raisons de service motivant Le report de l'autorisation d'absence. Ce report ne peut excéder six mois à compter de La demande.

"Art. R. 931-36. - Au terme d'un congé de validation des acquis de l'expérience, le bénéficiaire de ce congé présente une attestation de fréquentation effective fournie par l'autorité ou l'organisme mentionné à l'article R. 931-34.

"Art. R. 931-37. - Le salarié qui a bénéficié d'une autorisation d'absence pour effectuer des actions de validation des acquis de l'expérience ne peut prétendre, dans la même entreprise, au bénéfice d'une nouvelle autorisation dans le même but avant un an.

"Cette autorisation d'absence n'est pas prise en compte dans le calcul du délai de franchise applicable aux congés définis aux articles L. 931-1, L. 931-21, L. 931-28 et L 931-29.

"Art. R. 931-38. - Le salarié bénéficiaire d'un congé pour validation des acquis de l'expérience a droit, dès lors qu'il a obtenu d'un organisme paritaire la prise en charge des dépenses afférentes à ce congé, à une rémunération déterminée dans les conditions prévues à l'article R. 931-33."

Article 2

Le deuxième alinéa de l'article R. 931-32 du même code est ainsi rédigé : "L'autorisation d'absence donnée pour effectuer un bilan de compétences n'est pas prise en compte dans le calcul du délai de franchise applicable aux congés définis aux articles L. 900-1, L. 931-1, L. 931-28 et L. 931-29 du code du travail."

Article 3

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, la ministre de l'emploi et de la solidarité, la secrétaire d'État au budget et la secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 2002. Lionel Jospin

Par le Premier ministre :
La ministre de l'emploi et de la solidarité,
Elisabeth Guigou

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Laurent Fabius

La secrétaire d'État au budget,
Florence Parly

La secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle,
Nicole Péry

PROGRAMME PREVISIONNEL

Assemblée Générale le 21 juin 2014 à Saint-Etienne

Assemblée Générale Forge Intec, programme prévisionnel (réunion du 22 janvier : Alain LABLAINE, P. LUGAN, P. RAVASSARD, D. FOREST)

Samedi 21 juin

14 h 00 - Rendez à Saint-Martin La Plaine (42) sur le parking de « La Mourine Maison des Forgerons ».

14 h 15 - Visite guidée de « La Mourine Maison des Forgerons ».

17 h 30 - Assemblée Générale au « Domaine de la Barollière » Saint-Paul-en-Jarez (42).

19 h 00 - Apéritif

20 h 00 - Repas et soirée à « La Barollière »

Hébergement possible à « La Barollière ».

Dimanche 22 juin (programme optionnel)

9 h 00 - Transfert à Saint-Etienne

10 h 00 - Rendez-vous, parking du Stade Geoffroy Guichard et visite du Musée des Verts (ouvert en décembre 2013).

12 h 00 - Repas libre dans un lieu à définir.

LIENS

<http://www.maisondesforgerons.fr/bienvenue/index.html>

<http://www.hotel-restaurant-barolliere.fr/photos>

<http://sylogic.pagesperso-orange.fr/barolliere/>

http://www.loire.fr/jcms/lw_967230/bientot-le-musee-des-verts

Nota : Les organisateurs ont préréservé 15 chambres au « Domaine de la Barollière » (là où se déroule l'A.G.).

Si vous réservez, n'oubliez pas de préciser que c'est dans le cadre de l'A.G. Forge Intec

ASSEMBLEE GENERALE 2014

Elle aura lieu le samedi 21 juin 2014

Un bulletin d'inscription définitif vous sera transmis en temps utile mais d'ores et déjà, nous souhaitons connaître le nombre de participants prévisible, pour le choix d'une salle, la pré-réservation des repas et de l'hébergement sur place.

Merci de votre aide.

Afin de nous aider dans la préparation, veuillez, quelle que soit votre décision, remplir et retourner le bulletin ci-dessous à :

Daniel FOREST

30, résidence JB Mallard

42240 UNIEUX

06 14 99 56 39

Ou par mail : slim@jarreweb.com

Nom - Prénom Promo :

Adresse :

Tél. professionnel : Tél. personnel :

A l'intention de participer à l'Assemblée Générale du 21 juin 2014

Il sera accompagné de personnes

Budget prévisionnel :

Repas du soir : **35/40 €**, chambre double sur place : **44 €**,

Visite du samedi (maison des forgerons) : **3 €**, visite du dimanche

(Musée des Verts) : **5 €**

Compte participer à :

Visite samedi Repas samedi Nuit sur place Visite dimanche

N'a pas l'intention de participer à l'Assemblée Générale

Trop loin de ma résidence Manque d'intérêt non disponible à cette date

Trop onéreux

FORGE INTEC CREIL

APPEL DE COTISATION

EXERCICE 2014

Adhérent qui travaille	20 Euros
Retraités	20 Euros
Adhérent étudiant	6 Euros
Sans emploi	gratuit (<u>mais renvoyer la fiche</u> de renseignement)

A compléter entièrement pour la mise à jour du fichier

Monsieur Prénom Promo

Adresse :

Tél. privé : **E MAIL :**
 (écrire le plus lisiblement svp)....

Tél. employeur : Employeur :

verse sa cotisation 2014 d'un montant de : EUROS

Retourner l'ensemble **chèque à l'ordre de FORGE INTEC** et **fiche de réactualisation**

Avant le 20 FEVRIER 2014 à :

Merci de nous faciliter la tâche en respectant cette date

Guy BARBARE

1 Place des Bouleaux

60500 CHANTILLY

RAPPEL DES COORDONNEES DES RESPONSABLES A CONTACTER EN CAS DE PROBLEMES

Groupe Nogentais

DORLET Laurent ☎ 06 32 75 04 58

16 rue du general LECLERC
52700 RIMAUCOURT

Groupe Stéphano-Auvergnat

LABLAINE Alain ☎ 04 73 38 58 78

23 route de Marsat
63200 RIOM

Groupe Ardennais

ANTOINE Francis ☎ 03 24 56 20 71 (répondeur)

8 petite rue - 08170 HARGNIES

Trésorier national

J.M. SAUVET ☎ 03 44 78 23 58
13, rue Gazeau - 60840 BREUIL LE SEC

groupe creillois

Guy BARBARE
03 44 57 37 41